

## RAPPORT DU COMITE DIRECTEUR

Le comité directeur de l'OIAC s'est réuni le vendredi 23 novembre 2018, à l'Hôtel NOMAD de Libreville en République du Gabon, sous la présidence de M. INOLA ZE Paul-Henry, le Directeur Adjoint de la Caisse Café Cacao (CAISTAB), Gabon.

Les Etats membres suivants étaient présents : Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo RD, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Sierra Léone, Togo et Ouganda.

L'ordre du jour a été adopté après amendement. Les délégués ont exprimé leur satisfaction et des remerciements ont été adressés au Secrétariat général de l'OIAC et à l'Assemblée générale, pour le choix du Gabon d'accueillir ces réunions. Les Etats membres ont réitéré leur engagement à l'organisation.

Le Secrétaire général a présenté un document de travail décrivant l'état d'avancement des mesures prises lors du comité directeur à la 57e AGA tenu à Grand Bassam en République de Côte d'Ivoire. Après une présentation orale des différents rapports en soulignant les points clés, y compris les décisions et recommandations des réunions du comité directeur tenues à Grand Bassam lors de la 57ème Assemblée générale, à Mexico et à Londres lors des 121<sup>ème</sup> et 122ème sessions du Conseil de l'OIC, les rapports ont été adoptés sous réserve des commentaires et recommandations ci-après :

- L'augmentation de la contribution minimale de 2 millions de francs CFA à 5 millions de francs CFA. Il a ensuite été reconnu que cette contribution minimale est restée inchangée depuis plus de 20 ans et donc que cela s'imposait ;
- Après l'exposé du SG sur l'audit annuel en raison de contraintes financières, il a été décidé qu'il serait lancé dès que les fonds seraient disponibles, étant donné qu'un cabinet d'audit avait déjà été sélectionné ;
- En ce qui concerne le démarrage de la construction de l'immeuble siège de l'OIAC, tout en exprimant sa gratitude au gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, le comité directeur encourage vivement le Secrétaire général à prendre toutes les dispositions nécessaires auprès du gouvernement pour l'accélération des formalités administratives y afférentes ;
- Le Togo et le Ghana sont admis au comité directeur en remplacement de l'Angola et de la Tanzanie conformément à la résolution du comité directeur du 18 septembre 2018 relative à la suspension des votes ;
- Pour le comité des finances, il a été recommandé que la RD Congo, dont les votes sont suspendus, soit remplacée par le Cameroun ;
- Les États membres ont été instamment priés de payer leurs contributions à l'OIAC afin de s'assurer que le Secrétariat dispose des moyens pour fournir les services requis aux Membres.

Les Présidents des comités techniques ont fait un exposé oral en soulignant les points saillants de leurs rapports au comité directeur pour examen avant de les soumettre à l'Assemblée générale pour adoption.

Le budget de 701 119 euros pour 2018/19 a été adopté, pour approbation par l'Assemblée générale.

D'après les exposés des présidents des différents comités, il a été décidé que le Secrétariat devait fournir une matrice indiquant tous les points d'action requis, les résultats escomptés et les indicateurs de performance clés, ainsi que la responsabilité des États Membres. Ce document devait être envoyé dès que possible aux États membres afin qu'ils puissent valider chaque matrice.

Un comité restreint chargé d'étudier les recommandations du consultant sur les textes révisés proposés par l'OIAC devait recevoir son mandat du Secrétariat dès que possible.

Au chapitre des divers, le Secrétaire général de l'OIAC a pris la parole pour rendre compte de l'initiative prise après la réunion de Londres d'envoyer une correspondance aux chefs d'Etat des pays membres pour les sensibiliser à l'importance à accorder à l'industrie du café dans leur pays.

Avant de clore la réunion, le Président a remercié les États membres pour leur participation active et a indiqué que ces rapports seraient soumis à l'Assemblée générale pour adoption.